



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16/01/2025 À 20 H 30

PRESENTS : M. CALAS Franck, M. CHAMPION Jean-Pierre, M. DE CLAVIERE Eric, Mme KNEPERT Marie-Laure, M. MABRU Philippe, M. MARTINEZ Frédéric, M. POULAIN Christophe, M. QUILLIEN Alexandre, M. REY Didier, Mme ROBERT Magali, Mme THETE Camille, M. VANNIER Thomas

ABSENT(S) : M. CHABANON Thierry

PROCURATION(S) : Mme ROLLET Jocelyne donne pouvoir à M. CHAMPION Jean-Pierre

Monsieur le Maire, Franck CALAS ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : M. DE CLAVIERE Eric

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Exonération d'un mois de loyer à la Sté AMA. Demande validée à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour :

1 – Approbation du procès verbal du 19/12/2025

Monsieur le Maire informe qu'aucune demande de modification n'est parvenu au secrétariat. Le procès-verbal du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – Modification du RIFSEEP (délibération n°2025-01-01)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de modifier le régime indemnitaire des agents en modifiant les groupes RIFSEEP afin d'intégrer le grade de rédacteur. Seul le point ci-dessous est modifié.

2 - Montants de référence

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient fixés comme suit :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS		PLAFONDS ANNUELS (non logé)	
GROUPES DE FONCTIONS	Emplois	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe 1	Secrétaire général(e) de mairie, responsable de service	17 480	2 380

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS		PLAFONDS ANNUELS (non logé)	
GROUPES DE FONCTIONS	Emplois	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe 2	Agent d'accueil, agent d'exécution	10 800	1 200

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		PLAFONDS ANNUELS (non logé)	
GROUPES DE FONCTIONS	Emplois	I.F.S.E.	C.I.A.
Groupe 2	Agent technique	10 800	1 200
Groupe 3	Agent polyvalent, agent d'entretien des locaux,	10 000	1 000

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** :

Article 1^{er} : D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Exonération d'un mois de loyer à la Sté AMA (délibération n°2025-01-02)

Monsieur le Maire propose d'exonérer d'un mois de loyer la SAS AMA (gérant du restaurant Le Cheval Blanc) afin de compenser les dépenses d'électricité dues aux travaux de l'espace coworking/multi-services ainsi que les branchements des exposants du marché hebdomadaire.

Il rappelle que le montant du loyer mensuel est de 400.90 € HT.

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** d'exonérer la SAS AMA, locataires-gérants du bar restaurant « Le Cheval Blanc » pour le mois de janvier 2025.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION informe les membres du conseil que sa commission se réunira le 23 janvier prochain pour étudier le compte administratif et lister les projets 2025 concernant le numérique.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU informe l'ensemble du conseil que sa commission se réunira le 6 février prochain pour faire un point sur les animations à venir.

Tout est organisé pour les vœux du maire de la semaine prochaine. La mise en place de la salle se fera le vendredi matin et toute personne désirant aider sera la bienvenue.

Il manque encore quelques articles pour le bulletin municipal. Merci de les transmettre au plus vite.

Gestion du Territoire

Didier Rey informe les membres du Conseil que sa commission se réunira mardi 21 janvier. La majorité des devis demandés pour l'élaboration du budget 2025 ont été reçus. Seuls quelques-uns d'entre eux sont en attente comme celui de la remise en place des tuiles du toit de l'église. Un rendez-vous est prévu le 29 janvier prochain avec l'ONF pour connaître les travaux 2025.

Il donne la parole à Camille THÊTE qui nous fait un point sur les travaux de l'espace coworking - multiservices. Nous sommes en attente du consuel pour faire la pré-réception des travaux. L'APAVE doit venir mercredi 30 janvier pour effectuer les vérifications.

La commission s'est réunie hier soir pour finaliser la liste des derniers achats (frigo, bouilloire, etc...).

Il reste à voir le problème du paiement en ligne qui n'est pas possible.

La parole est maintenant laissée à Magali ROBERT qui nous informe que le dossier "Cimetière" est en bonne voie. Le plan a été envoyé à la Sté SOUFFLET VIGNE qui doit venir sur place.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET excusée.

5 - Compte-rendu des déclarations d'intention d'aliéner

Les DIA suivantes ont été délivrées par M. Le Maire depuis le 19/12/2025 :

Date	N°DIA	Parcelles	Adresse
20/12/2024	DIA00125224V0013	B 1419	60 Chemin de St Jean
06/01/2025	DIA00125225V0001	B 1603	171 Rue de la Principauté des Dombes
06/01/2025	DIA00125225V0002	B 1604	171 Rue de la Principauté des Dombes
09/01/2025	DIA00125225V0003	B 393 - B 1249	232 Route des Champs

6 - Questions diverses

Monsieur Franck CALAS nous informe que :

- La commune s'est réinscrite à l'évènement "J'aime la nature propre" en partenariat avec la fédération des chasseurs de l'Ain. Elle sera certainement fixée au samedi 15 mars 2025.
- Le repas du CCAS du week-end dernier a été un franc succès.
- En accord avec la Sté SARES, l'emplacement de la borne IRVE a été défini. Elle se situera sur les 2 premières places près du mur de la salle des fêtes.
- Suite à notre demande l'entreprise SERPOLLET a réalisé un diagnostic terrain de l'état des luminaires sources à décharge (ancienne génération) et de la possibilité de relamping avec ampoule led. Un rendez-vous est prévu le 6 février prochain avec M. MICOUD du SIEA pour présenter les résultats de ce diagnostic terrain et les propositions financières du passage en led du parc éclairage public qui en découle.

Madame Camille THÊTE demande pourquoi le pot de fleur dont on a fait l'acquisition et qui doit être installé en face de la Madone n'a toujours pas été mis en place.

Monsieur Didier REY lui répond que les agents techniques ne devraient plus tarder à l'installer.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 15.

Le Secrétaire de Séance
M. DE CLAVIERE Eric



Le Maire,
Franck CALAS

